Date de génération de ce justificatif : 14/09/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

SAS CHANTALOUIS – Constitution de société

Référence : L016268

Départements de publication : Morbihan
Annonce légale publiée le 6 janvier 2023 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PLESCOP du 22/12/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Société par actions simplifiée. Dénomination : CHANTALOUIS. Siège : Zone de Trehuinec, Centre Commercial des Trois Soleils, 56890 PLESCOP Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 1 677 000 euros constitué au moyen d'apports en nature de 52 parts sociales de la société SC LACHUER. Objet : La prise de participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations et dans toutes entités dont les activités seraient immobilières, commerciales, agricoles ou libérales, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; La réalisation de prestations de services de toute nature au profit de toutes sociétés ; La gestion et la disposition de tous portefeuilles de titres, apportés, ou acquis, et de tous placements financiers et immobiliers, de valeurs mobilières, et notamment les contrats de capitalisation ; L'acquisition, en pleine propriété ou en démembrement, directement ou indirectement, l'échange, la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, ou tous autres droits immobiliers ; L'emprunt, le cautionnement simple ou hypothécaire nécessaire à la réalisation de l'objet social. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Présidente : Madame Chantal LACHUER, demeurant Roz en Since, 56450

THEIX NOYALO Directeur général : Monsieur Louis LACHUER, demeurant Roz en Since 56450 THEIX NOYALO La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VANNES. POUR AVIS. Le Président

Consulter cette annonce en ligne